

LA LETTRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Toute l'équipe d'EDF OA vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2025 solaire !

EDF OA a signé 240 000 contrats d'obligation d'achat en 2024 contre 92 000 en 2023. Pour faire face à la forte croissance du nombre de projets photovoltaïques (plus de 800 000 contrats gérés en 2024), EDF OA s'est mobilisée pour adapter ses processus et ses ressources (réduction du délai moyen de production des contrats de 6 à 3 mois, délai de traitement des factures inchangé dans un contexte de forte croissance de l'activité).

Ces succès ont été obtenus notamment grâce à une plus grande digitalisation que vous avez d'ailleurs rendue possible.

Notre priorité : toujours mieux vous accompagner



En 2025, nous poursuivons nos efforts pour réduire nos délais et simplifier nos processus

Consultez sur **www.edf-oa.fr**

Les délais de vos contrats, vos factures, des tarifs d'achats...



Désormais, les contrats de moins de 100 kWc sont transmis deux fois plus rapidement qu'en 2023

Votre situation change, que devez-vous faire ?

Lors de la vente, de l'achat d'un bien ou d'une succession, pensez à informer votre notaire pour mettre à jour le contrat d'obligation d'achat photovoltaïque. Les droits et obligations peuvent être transférés vers le nouveau titulaire du contrat par le biais d'un avenant de cession. Cela garantit un transfert fluide des droits aux nouveaux propriétaires et évite tout blocage administratif.



En savoir plus



Vous avez un projet d'installation photovoltaïque en obligation d'achat ou une question sur les tarifs ?



Retrouvez les tarifs d'achat de l'électricité sur le site de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) ou via notre chatbot !

Les chiffres clés 2024 d'EDF Obligation d'Achat*

727 772
producteurs en 2024
23%
de plus qu'en 2023

Vous avez produit
1352 GWh
d'énergie solaire



Cela équivaut à la consommation annuelle des habitants de

Nice & Bordeaux

sources : ORE et Insee

*Installations de puissance inférieure à 9kWc

Nos actualités

Restez connectés !

EDF OA tient à rester proche de vous et à favoriser les échanges à travers des forums, des webinaires et d'autres initiatives dédiées. En 2024, en complément des 18 rencontres avec des producteurs ou fédérations de producteurs, nous avons créé une communauté de « producteurs-testeurs » composée de volontaires engagés. Grâce à leur participation, nous avons travaillé au développement de nouvelles solutions adaptées à vos besoins. Ces initiatives seront pérennisées en 2025 afin d'améliorer votre parcours producteur.



Découvrez nos Actualités



Vos questions fréquentes

Quand a lieu le paiement de ma production ?

Pour obtenir le règlement de votre production d'électricité, vous devez émettre une facture. Pour cela, réalisez votre facturation à date anniversaire de la mise en service de votre installation par Enedis.

Comment réaliser ma facture ?

Mon installation a connu un dégât, que dois-je faire ?

Pour remplacer des panneaux photovoltaïques endommagés, informez EDF Obligation d'Achat avant toute intervention. Fournissez un constat d'expert d'assurance précisant les dégâts. Le remplacement des panneaux dépend des directives de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat et du contrat avec EDF OA.

En savoir plus

Quand vais-je recevoir mon contrat ?

Grâce à notre simulateur de délai, estimez le temps de traitement de votre démarche et suivez son état d'avancement.

Où en sont mes démarches ?

Votre avis nous intéresse !

Au 1er trimestre 2025, vous êtes susceptible de recevoir une enquête de satisfaction pour évaluer les travaux d'amélioration réalisés et identifier les domaines à améliorer.

Vos réponses sont précieuses pour améliorer nos services !



Vous avez une question concernant EDF OA ?

Notre chatbot EDF OA vous répond 24/7 depuis notre site web !

Tous nos conseillers basés en France sont également à votre disposition au :



0 969 37 57 07

Service gratuit + prix appel



oa-solaire@edf.fr

Rendez-vous sur **www.edf-oa.fr** ou scannez le QR Code pour plus d'informations

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 004 365 041 euros
952 081 317 R.C.S Paris
www.edf.com

Direction des
Services Tertiaires
CSP AGA & Services
Département AGA
Agence PV

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 et suivants du code de l'énergie, EDF est tenu d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Autorité de régulation de l'énergie
Commission de Régulation de l'Énergie
19, rue de la République
93598 La Plaine Saint-Denis
France
Responsable de publication :
Nathalie Lecomte, Directrice de
l'EDF OA & Services